



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

SERVICE DES COMMUNICATIONS

## REFUS D'ÊTRE FILMÉ OU PHOTOGRAPHIÉ

**Nom de l'établissement** ► .....

Dans le but de promouvoir le dynamisme de ses établissements, la Commission scolaire de Montréal prend des photos ou tourne sur bande vidéo les événements auxquels participent parfois ses élèves.

Ces images ne sont destinées qu'à titre d'illustration pour l'une ou l'autre des publications suivantes de la Commission scolaire : **le site Internet de la CSDM, le site Internet de l'établissement, le rapport annuel et le journal interne « L'École montréalaise »**. La reproduction de ces images ne sera autorisée pour aucune autre utilisation. Le nom de l'élève pourra être mentionné ou non au bas de l'image.

Selon la loi, l'élève majeur ou le titulaire de l'autorité parentale, dans le cas d'élève mineur, peut s'objecter à l'utilisation de son image et à la mention de son nom.

**Dans ce contexte, si, pour une raison quelconque vous n'accordez pas à la CSDM l'autorisation d'être filmé ou photographié, veuillez :**

- remplir le présent formulaire;
- le retourner à la direction de votre établissement.

### ■ ÉLÈVE MAJEUR

Je refuse d'être filmé ou photographié et que mon nom soit mentionné.

\_\_\_\_\_

NOM DE L'ÉLÈVE

\_\_\_\_\_

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE

\_\_\_\_\_

DATE

### ■ ÉLÈVE MINEUR

Je refuse que mon enfant soit filmé ou photographié et que son nom soit mentionné.

\_\_\_\_\_

NOM DE L'ÉLÈVE

\_\_\_\_\_

NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

\_\_\_\_\_

SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

\_\_\_\_\_

DATE